



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2012) 6

27 avril 2012

1^{ère} session plénière
Strasbourg, 14 – 16 mai 2012

Division du Patrimoine culturel et de l'assistance technique **Rapport d'activité 2011**

DOCUMENT POUR INFORMATION

Points 5.3.2 du projet d'ordre du jour

Le Comité :

- ***prend note des activités réalisées.***

Table des matières

INTRODUCTION

1. Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l'Europe

1.1 Processus de Ljubljana II – “Réhabiliter notre patrimoine commun”	3
1.2 Projets pilotes de développement local (LDPP)	4
1.3 Soutien de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo*	6

2. Programme régional de l'Initiative de Kyiv

2.1 Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques	8
2.2 Echanges vin, culture et tourisme	9

3. Projets spécifiques de coopération

3.1 Projet pilote de développement local des villages traditionnels à Limassol (Chypre)	11
3.2 Réhabilitation de Lorca (Espagne)	11

* Toute référence au Kosovo dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

INTRODUCTION

Ce document présente les activités menées par la Division du patrimoine culturel et de l'assistance technique (anciennement Division de la coopération régionale) en 2011.

La forme et le contenu des projets mis en œuvre dans le cadre du *Programme de coopération et d'assistance techniques* ont, dans une large mesure, anticipé les nouvelles priorités de l'Organisation et accru la valeur ajoutée des activités du Conseil de l'Europe et des coopérations avec des partenaires internationaux. La dimension pilote des projets sur le terrain s'en est trouvée renforcée, et de nouvelles formes de partenariats ont permis au Conseil de l'Europe de se concentrer sur les engagements politiques et les responsabilités multilatérales. Les projets, dont la plupart ont été réalisés de concert avec la Commission européenne, ont permis de répondre concrètement aux besoins des pays tout en contribuant au développement du savoir-faire de l'Organisation.

Conformément à la Ligne d'action V.3. du Conseil de l'Europe, les activités étaient réparties entre deux principaux "projets" : le Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l'Europe et le Programme régional de l'Initiative de Kyiv. En 2011, le budget général consolidé des activités de la Division pour ces deux "projets" était d'environ 1 800 000 €, dont près de 337 560 € provenaient du budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Le gros du budget (81%) provient donc encore largement de sources extérieures, essentiellement de l'Union européenne (partie intégrante des programmes conjoints) et de contributions volontaires (Belgique – Gouvernement flamand, France, Slovénie et Initiative centrale européenne).

1. Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-Est de l'Europe (RPSEE)

1.1 Processus de Ljubljana II : "Réhabiliter notre patrimoine commun" – Programme conjoint avec l'Union européenne (2011-2014)



Le "Processus de Ljubljana II" est le nouveau programme conjoint avec la Commission européenne (DG-Elargissement) ; il a été lancé en été 2011 et se poursuivra jusqu'au 30 avril 2014.

Contexte

De 2003 à 2010, le Plan pour la mise en œuvre de projets de Réhabilitation intégrée / Evaluation du patrimoine architectural et archéologique (www.coe.int/irppsaah) a concerné la réhabilitation de 174 monuments et sites dans leur contexte environnemental, économique et social. L'impact visé devait non seulement avoir des effets sur les sites eux-mêmes, sur le recours à des solutions innovantes pour traiter des problèmes anciens et sur l'augmentation des financements nationaux et internationaux, mais aussi, plus fondamentalement, devait démontrer la pertinence de la notion de revitalisation qui rassemble dans un but commun les communautés locales, les services administratifs et la société civile. Le projet a proposé de nouvelles méthodes de gestion du patrimoine de la région, en mettant notamment en avant le concept de "priorité" déterminée par l'urgence des interventions, l'importance des monuments et leur éventuelle réaffectation. Cette approche a créé des synergies entre les ressources et les initiatives existantes pour certains monuments et sites dont la réhabilitation pouvait avoir de fortes incidences pour les collectivités. Elle supposait de renforcer la capacité des institutions nationales pour créer ces synergies et gérer le processus d'élaboration des projets de réhabilitation (professionnellement et administrativement). Des réformes des systèmes administratifs, de nouvelles pratiques et une évolution des comportements étaient nécessaires pour nouer de nouvelles relations avec un plus large éventail d'acteurs, dans l'esprit du "partage des responsabilités" lié au concept de "patrimoine commun".

Depuis mai 2008, le "Processus de Ljubljana" a réorienté le processus de réhabilitation vers les questions de financement. De nouveaux mécanismes de financement ont été étudiés et retenus.

Lors de la réunion du Conseil des ministres de la Culture du Sud-Est de l'Europe (CoMoCoSEE), qui s'est tenue à Cetinje (Monténégro) en avril 2010, les ministres ont :

- ✓ souligné l'importance et le succès des activités menées conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne dans le cadre du *Programme régional pour le patrimoine culturel et naturel du Sud-est de l'Europe* ;
- ✓ exprimé leur souhait de poursuivre le Plan pour la mise en œuvre de projets de réhabilitation intégrée / Evaluation du patrimoine architectural et archéologique (IRPP/SAAH – Processus de Ljubljana), à l'issue de l'action conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, en 2010 ;
- ✓ dit leur ferme engagement à poursuivre le processus de réhabilitation du patrimoine culturel par une phase transitoire de trois ans sous les auspices du Conseil de coopération régionale.

Afin de transférer progressivement les responsabilités à la région et de renforcer l'autonomie des pays eux-mêmes, la gestion du projet a été confiée au Conseil de coopération régionale (RCC) qui a adopté la *Décision relative à la création du Groupe d'action sur la culture et la société du Conseil de coopération régionale* (TFCS) en septembre 2010. Le TFCS est chargé d'apporter le soutien politique nécessaire pour mener à bien des projets de développement particuliers, y compris leur promotion, le renforcement de la coopération entre les bénéficiaires, la création de partenariats, à la fois pour trouver des fonds et assurer la viabilité des projets.

Etat d'avancement

Lors de la réunion du CoMoCoSEE, qui s'est tenue à Bucarest (Roumanie) le 15 avril 2011, les ministres ont souscrit au lancement du projet et confirmé leur attachement à son succès. Le Secrétariat du TFCS a été constitué à Cetinje (Monténégro) en mai 2011. Le Conseil de l'Europe s'est chargé du transfert des méthodologies et des documents au Secrétariat du TFCS.

La réunion de lancement / constitutive du TFCS s'est déroulée à Cetinje en juin 2011. La première réunion plénière a eu lieu au Monténégro les 18-19 octobre 2011. Un plan d'action détaillé a été adopté, sur la base du Cadre de référence général conçu par le Conseil de l'Europe. Les pays participants ont été invités à constituer leurs propres "groupes de travail nationaux".

Le Conseil de l'Europe a signé un Programme conjoint avec la Commission européenne (DG-Elargissement) visant à organiser et à fournir des services d'experts internationaux au Secrétariat du Groupe de travail sur la culture et la société du RCC, ainsi qu'aux pays bénéficiaires.

1.2 Projets Pilotes de Développement Local (LDPP)



PROJETS PILOTES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (LDPP)

Programme régional pour le patrimoine culturel
et naturel dans le Sud-est de l'Europe

LOCAL DEVELOPMENT PILOT PROJECTS (LDPP)

Regional Programme for Cultural
and Natural Heritage in South East Europe

Contexte

Les LDPP sont mis en œuvre dans des territoires où les autorités peinent à améliorer les conditions de vie et à créer une cohésion sociale ou des activités économiques. Les projets ont pour objectif d'analyser le potentiel à long terme de ces territoires, ainsi que les cadres législatifs et institutionnels qui déterminent les politiques régionales et les mécanismes de décentralisation. Ils concernent le développement local dans des territoires mobilisés pour résoudre des problèmes de développement à travers la valorisation de leurs ressources culturelles, patrimoniales et naturelles qui les distinguent par rapport à d'autres et leur donnent une valeur économique en termes de compétitivité. Les collectivités dans ces territoires qui connaissent une crise ou une dépression cherchent à dégager des visions ou des idées innovantes, car elles veulent trouver d'autres options permettant le redémarrage des mécanismes de développement. Le processus des LDPP se base effectivement sur le principe qu'une communauté doit décider de la manière dont elle veut vivre à l'avenir sur le territoire qu'elle

occupe et auquel elle imprime son identité politique et culturelle. Ces choix, ces décisions à prendre, sont culturels par définition, parce qu'ils déterminent la forme et le sens de cette communauté et dans quelle mesure les citoyens pourront se reconnaître en elle et s'y épanouir.

Sept "territoires pilotes" participent actuellement à cette initiative globale innovante, lancée en 2008 (voir www.coe.int/ldpp), qui vise à concilier efficacité économique, diversité culturelle, cohésion sociale et équilibre écologique en associant toutes les parties prenantes aux processus de décision. Ces territoires pilotes, qui couvrent une superficie totale de plus de 7682 km² et comptent environ 231 000 habitants, ont le soutien de plus de 56 ministères et de 35 communes : la Bosnie-Herzégovine dans la région de Donja Donila-Bardaca, la Bulgarie dans la région de Strandja, la Croatie sur l'île de Cres, le Monténégro dans la région du lac de Skadar, la Roumanie dans la région de Rupea-Cohalm, la Serbie dans la région de la Morava-Mlava-Resava, et "l'ex-République yougoslave de Macédoine " dans la région de Debar et Reka.

Le LDPP au Kosovo* (région de Pejë/Pec) a été intégré au projet "Soutien de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo*" en 2009.

Etat d'avancement

L'adoption d'une « note politique » a renforcé la position des coordinateurs de projets lorsqu'ils présentent ou négocient avec des partenaires dans leurs pays. De nombreux efforts ont été consacrés à recueillir des informations sur les priorités auxquelles le projet pilote pourrait concrètement répondre et sur la manière d'y parvenir dans un délai raisonnable pour chaque pays.

L'engagement de nouveaux partenaires institutionnels insufflé aujourd'hui une vie nouvelle au processus, en renforçant le potentiel politique du projet pilote et en aidant à consolider les partenariats. Il est manifeste que, tout au long du processus, les municipalités concernées se sont révélées des partenaires indispensables pour susciter l'intérêt des institutions nationales.

Les principaux progrès accomplis en 2011 concernent la création d'unités de mise en œuvre des projets (PIU). Celles-ci sont plus "institutionnalisées" dans certains pays, et disposent de personnels, de bureaux et d'équipements propres. Dans d'autres pays, elles sont encore modestes et portent la marque du chef de projet. Cependant, le fait que les activités pratiques et quotidiennes soient menées localement ou en contact plus étroit avec les pouvoirs locaux a considérablement modifié la dynamique des projets pilotes.

En 2011, le budget consolidé était encore très modeste (moins de 200 000 € en tout pour les sept pays participants, y inclus le budget du Conseil de l'Europe et la contribution des pays). Cependant, l'efficacité et l'efficacité des actions a permis de réaliser des progrès suffisants pour préserver le potentiel des LDPP. Ceci a renforcé l'objectif de créer à l'intention des institutions locales et nationales un outil, des mécanismes et une méthodologie qui soient totalement finançables à partir de ressources nationales existantes. C'est à l'unique condition où le projet est réalisable à partir d'un budget limité pouvant être réuni par les pays participants qu'il pourra être reproductible à plus grande échelle dans tous les pays européens. Néanmoins, les restrictions budgétaires sont une menace pour les projets pilotes. Le potentiel local, de même qu'une éventuelle combinaison entre les programmes nationaux actuels, n'ont pas été entièrement explorés. Les LDPP doivent être considérés comme un outil permettant de rationaliser de manière cohérente les ressources existantes dans les territoires pilotes, avant de pouvoir générer un surcroît d'investissements.

* Voir la note en page 2.

L'application présentée par la Bulgarie, le Monténégro, la Roumanie, la Serbie et "l'ex-République yougoslave de Macédoine" avec le soutien de l'Italie au Programme européen TBC (1.8 million euros) démontre les possibilités supplémentaires qui pourraient être exploitées grâce à une approche régionale des besoins. Ceci suppose toutefois de préciser comment ces projets ou activités financés de l'extérieur pourraient s'intégrer dans le processus global pour le stimuler et anticiper les phases durant lesquelles les fonds pourraient être investis. C'est là un témoin de la maturité atteinte par le pays participant en termes de coopération, de coordination et de gestion au niveau régional.

1.3 Soutien de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo* – Programme conjoint avec l'Union européenne (2009-2012)



Contexte

Le Programme "Soutien de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo*" (PCDK) est un programme conjoint avec le Bureau de l'Union européenne au Kosovo* (www.coe.int/pcdk). La première phase a été lancée le 15 octobre 2009 et devait s'achever en avril 2012. Le budget total est de 2 775 000 €, dont 90% sont financés par l'Union européenne et 10% par le Conseil de l'Europe.

Les principaux objectifs sont de multiplier les activités liées à la réhabilitation du patrimoine culturel auprès de tous les institutions concernées, en utilisant le patrimoine culturel comme outil de réconciliation et de dialogue entre les communautés, et de commencer à développer le potentiel économique de ce secteur particulier, dans quatre principaux domaines d'activité :

- (i) Finalisation des activités inachevées d'IPA 2007 dans le cadre du projet de réhabilitation de la Commission pour la mise en œuvre de la Reconstruction (RIC) ;
- (ii) Développement des capacités des institutions ;
- (iii) Sensibilisation et formation ;
- (iv) Projet pilote pour le développement économique régional.

Le Programme développe des partenariats avec différentes institutions, parties prenantes et organisations de la société civile. Il bénéficie également des projets IRPP/SAAH et LDPP auxquels le Kosovo* participe à part entière.

Etat d'avancement

De manière générale, le programme "Soutien de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo*" a intensifié ses actions en 2011 pour renforcer les infrastructures humaines. Le concept de "culture de la pratique communautaire", introduit au début de ce projet, a été adopté par le "Réseau communautaire du patrimoine" qui regroupe plus de 1000 personnes, 70 institutions, et touche près de 15 000 personnes au Kosovo*, où tous les acteurs ont joué un rôle dans le processus et se le sont approprié, chacun dans son poste respectif. Le rôle croissant du Réseau communautaire du patrimoine dans la mise en œuvre du projet, où les questions relatives au patrimoine culturel et à la diversité sont abordées à tous les niveaux de la société, a permis une progression constante de toutes les composantes du projet.

En ce qui concerne la Commission pour la mise en œuvre de la Reconstruction (RIC), tous les travaux ont été achevés sur les huit sites religieux orthodoxes restants. La proposition d'un nouveau mécanisme acceptable par tous, avec un mandat élargi incluant des sites religieux et non-religieux, en accordant un surcroît d'attention au patrimoine matériel et immatériel et au patrimoine naturel, et avec une approche intégrée du bien-être de toutes les communautés du Kosovo*, a été acceptée par les membres de la RIC et le Facilitateur de l'Union européenne. Le ministère de la Culture, de la jeunesse

* Voir la note en page 2.

et du sport (MCYS) s'étant montré peu enclin à poursuivre sa collaboration avec la RIC – tout en se disant intéressé par une coopération avec l'Eglise orthodoxe serbe dans un cadre différent – des consultations avec les parties prenantes et le Facilitateur de l'UE sont en cours. L'Eglise serbe orthodoxe et l'Institut pour la protection des monuments (IPM) de Belgrade, en tant que parties à la RIC, sont tous deux désireux de poursuivre les activités de la RIC ; selon la première évaluation, réalisée en 2005, il reste des chantiers à finir.

Concernant le volet **Développement des capacités des institutions**, le processus de réorganisation et la nomination de nouveaux fonctionnaires au MCYS n'étant pas encore achevés, les sessions de formation prévues pour le MCYS ont été organisées pour d'autres ministères participant au projet, et pour divers groupes de travail et membres de la société civile, en ciblant un total de 155 personnes. Deux conventions supplémentaires du Conseil de l'Europe - *la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro)* et *la Convention européenne du paysage (Convention de Florence)* - ont été traduites en albanais et en serbe, et publiées et diffusées dans le cadre de deux séminaires qui ont attiré 130 personnes. Deux nouvelles lignes directrices sur les *Mesures de conservation pour la protection et la préservation de biens mobiliers du patrimoine culturel* et sur la *Conservation intégrée* ont été rédigés. Soixante membres de groupes de travail et de ministères ont eu l'occasion de participer à 6 visites d'études afin de relever les bonnes pratiques en matière de patrimoine culturel et de diversité.

Le volet **Sensibilisation et formation** a achevé son travail consistant à concevoir un cours sur le patrimoine culturel et la diversité dans 14 écoles élémentaires du Kosovo*. Ce cours a été finalisé à la fin de l'année 2011. En outre, un travail de grande ampleur a été réalisé avec des étudiants et des professeurs des universités de Pristina et de Mitrovica sur la création d'un module universitaire relatif au patrimoine et à la diversité. En étroite coopération avec des experts locaux et internationaux, des groupes de travail ont pris part à des visites périodiques sur site au Kosovo*. Ils ont conclu leur travail par un atelier commun organisé en Italie, qui a permis de mettre la dernière main au module. Le programme PCDK a organisé sept discussions-débats entre intellectuels, et a publié des articles à destination du grand public pour encourager le débat sur des thèmes liés au patrimoine culturel et à la diversité. Ces articles sont accompagnés d'illustrations dues à un artiste local, qui seront intégrées dans une édition définitive. Grâce à huit ONG partenaires, plus de 9000 personnes ont participé aux visites sur site.

Dans le cadre du volet **Développement économique régional**, une étude de faisabilité sur le développement du tourisme culturel a été réalisée à l'issue d'un long processus de recherche. Conformément aux recommandations de cette étude, six actions pilotes sur le patrimoine culturel immatériel ont été menées par des ONG locales. Un processus dynamique a été engagé, qui a conduit à la participation massive des collectivités et institutions locales (600 personnes s'y sont activement associées et plus de 5000 personnes ont pris part à diverses activités).

Pendant que les sessions de formation sur la gestion du patrimoine sont conçues, un document stratégique transmettant aux autorités locales et centrales des réflexions essentielles et un plan de gestion du patrimoine pour la région est en cours de publication au premier semestre 2012. L'intérêt d'une signalisation provisoire des sites dédiés au patrimoine culturel et naturel est actuellement débattue avec les parties concernées.

En conclusion, une approche constructive du patrimoine culturel et de la diversité a été une pratique commune à tous les volets du projet et ce, à travers des exemples positifs. Grâce à la mobilisation de toutes les couches de la société, les questions de patrimoine culturel et de diversité se retrouvent au cœur du débat public, où une approche intégrée peut susciter une nouvelle créativité en matière de développement local. Une prolongation du projet sans coûts supplémentaires jusqu'à la fin du mois de juin a été proposée et acceptée par le Bureau de l'UE au Kosovo*. Le projet de convention pour la seconde phase du projet (juillet 2012-décembre 2014) a été discuté de manière informelle avec l'UE et devrait être adopté d'ici mi-mai.

* Voir la note en page 2.

2. Le Programme régional de l'Initiative de Kyiv

Contexte

Le Programme régional de l'Initiative de Kyiv (www.coe.int/kyiv) du Conseil de l'Europe a été lancé à Bucarest en décembre 2006 par les ministres de la Culture d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Moldova et d'Ukraine.

2.1 Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques – Programme conjoint avec la Commission européenne (Phase préliminaire : 2009-2011)



Contexte

Le projet a été proposé aux villes historiques de petites ou moyennes tailles entretenant un lien étroit avec leur milieu environnant pour définir des territoires géographiquement cohérents, où se posent pour les acteurs locaux des problèmes d'amélioration du cadre de vie, de cohésion sociale ou d'activités économiques. Il a pour but d'aider les autorités locales, régionales et nationales dans la revitalisation des petites et moyennes villes historiques, et contribuer à leur développement socio-économique durable. Dans cette perspective, le patrimoine bâti est considéré comme un facteur économique et social, au-delà d'une simple conservation ou restauration, permettant d'encourager et de faciliter la réhabilitation qui offre à la population locale des utilisations et possibilités nouvelles, tout en s'intégrant dans les processus de planification de l'environnement bâti.

La phase préliminaire de ce projet s'est déroulée de l'automne 2009 à la fin de l'année 2011, grâce à la signature de deux conventions entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne (DG-EAC). Ce programme conjoint a assuré le budget nécessaire pour lancer des activités dans les cinq pays participants (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine) (voir www.coe.int/histowns). Malheureusement, le financement par l'UE pour la phase opérationnelle n'a pas été confirmé fin 2011.

En décembre 2011, les ministres de la Culture d'Arménie, de Géorgie, de Moldova et d'Ukraine ont réaffirmé leur engagement envers le "Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques" afin de trouver des solutions aux difficultés socio-économiques, dans le respect de la gouvernance démocratique et de la participation citoyenne. Les pays eux-mêmes insistent pour poursuivre cette activité qui figure toujours sur la liste d'activités du programme de Partenariat oriental, un plan de transition a été mis en place pour poursuivre le projet et développer son énorme potentiel.

Etat d'avancement

Les pays participants ont confirmé leur ferme engagement politique à faire de ce projet une priorité nationale. Cette prise de position a créé les conditions propices à une *expérimentation* menée grâce à la mise en place de nouvelles méthodologies et à un processus dynamique associant toutes les parties prenantes des zones urbaines et rurales, conformément aux principes de gestion des projets internationaux. Elle a également confirmé le désir des Etats d'explorer de nouvelles méthodes d'élaboration et de mise en œuvre de projets, en recourant à une *dynamique locale* qui s'appuie sur une forte *participation citoyenne* plutôt que sur un mécanisme de prise de décisions centralisé. Chaque pays a institué des commissions interministérielles associant plusieurs ministères, nommé des coordinateurs et des gestionnaires compétents aux niveaux national et local et créé des réseaux professionnels ; des objectifs communs ont été définis concernant les processus de réhabilitation urbaine ; une méthodologie intégrée *ad hoc* pour les questions d'aménagement urbain a été adoptée.

Des groupes de travail nationaux multidisciplinaires ont été constitués pour rédiger des rapports nationaux d'évaluation du patrimoine qui ont été publiés en ligne (www.coe.int/histowns). Ces rapports

décrivent avec clarté le contexte dans lequel les projets pilotes pourraient être mis en œuvre avec succès, ainsi que les aspects qui pourraient être améliorés grâce au projet. Les rapports signalent où les problèmes se posent, où les processus sont insuffisants ou ne fonctionnent pas, ou encore toute autre difficulté. Quatre réunions de coordination et des échanges directs entre les pays par l'intermédiaire de la plate-forme collaborative ont eu lieu ; des concepts et critères ont été élaborés pour dresser l'inventaire des villes pilotes ; 44 villes d'intervention prioritaire ont été sélectionnées par les autorités nationales ; des dossiers décrivant la situation urbaine et patrimoniale de chaque ville ont été établis ; au final, 39 villes pilotes sur 44 villes d'intervention prioritaire ont été sélectionnées, ce qui les engageait à mettre en œuvre la méthodologie en créant des équipes techniques locales. La démarche pragmatique adoptée s'est efforcée d'éviter le gaspillage traditionnel d'argent et de temps que représente la collecte d'une grande quantité de données statistiques et s'est plutôt concentrée sur la réflexion urbaine, de manière à recenser les véritables enjeux dans chaque ville. Il s'agissait là d'une rupture avec les méthodes analytiques classiques concernant, en particulier, l'approche intégrée et le nombre de questions en jeu.

La *dimension pilote* du projet permettait d'explorer de nouvelles approches et méthodes dans des domaines intéressant directement les pouvoirs publics. Le but était donc de contribuer à rendre les pratiques des autorités nationales et locales plus efficaces, tout en renforçant le rôle de la population locale et de la société civile dans le processus décisionnel. Des équipes techniques locales ont été créées dans chaque ville pilote ; la méthodologie du diagnostic, visant à recenser les principales questions patrimoniales et urbaines en jeu, a été définie grâce à un dialogue permanent et un consensus avec les parties prenantes nationales ; 10 ateliers de formation sur l'établissement d'un dossier technique préliminaire et le processus d'analyse ont été organisés ; les dossiers techniques préliminaires ont été publiés.

Dans le cadre du projet pilote, la conservation du patrimoine culturel a été mieux perçue, non comme une fin en soi mais comme un mécanisme visant des *objectifs plus vastes* - célébration de la diversité ; encouragement d'un dialogue constructif entre les individus et les peuples ; promotion du respect mutuel envers les identités de ces individus et peuples – qui conduisent à favoriser un bien-être accru et une meilleure qualité de vie. Dans le cadre des contraintes du développement durable, la protection intégrée de ce patrimoine se fonde sur une vision qui englobe des éléments physiques, sociaux, économiques, culturels, ethniques et religieux. La promotion du projet s'est faite au sein des pays et entre les partenaires ; une brochure générale et des brochures par pays présentant les villes pilotes ont été publiées ; la page web dédiée a été régulièrement actualisée ; une plate-forme collaborative a servi d'outil de gestion efficace pour le projet.

2.2 Echanges vin, culture et tourisme



Contexte

Le vin a joué un rôle important dans le développement de la civilisation. Lieux de culte, apprentissage, et échanges culturels et commerciaux ont durant des milliers d'années été liés à l'exploitation de la vigne. Les itinéraires viticoles/culturels sillonnent l'Europe, anticipant de plusieurs siècles les frontières nationales modernes. Ce projet d'économie créative a été mis en œuvre en partenariat avec les organismes touristiques, les associations viticoles, et le secteur de la culture, dans l'objectif de favoriser les échanges culturels et commerciaux d'une manière qui profite à tous les partenaires.

Tous les États participants ont des itinéraires viticoles ou souhaitent en créer à partir d'une activité viticole existante ; ils s'accordent à reconnaître qu'il est important de dépasser l'exploitation purement commerciale de ces itinéraires et d'y ajouter une dimension culturelle.

Evolution

En 2011, des résultats tangibles ont été obtenus dans le cadre des programmes de formation de formateurs et le Forum international Echanges vin, culture et tourisme. Pour une large diffusion de l'information et un soutien institutionnel du programme de renforcement des capacités, un programme de formation estival en deux parties auquel ont participé plus de 60 personnes a eu lieu à Lviv et en

Transcarpathie (Ukraine). Ce programme était proposé en tant qu'activité de renforcement des capacités pour les itinéraires culturels européens. Un autre programme de formation de formateurs en deux parties s'est déroulé à Odessa (Ukraine) en novembre.

Le programme de renforcement des capacités mené à Lviv et en Transcarpathie (Ukraine) en juin 2011 était à la fois axé sur l'élaboration d'un plan d'action stratégique sous forme d'un 'guide pour le développement de projets touristiques durables', ainsi que sur la définition d'une formation reproductible, consacrée aux thèmes suivants:

- Comprendre le tourisme alternatif
- Compétences entrepreneuriales – projets d'entreprise
- Cartographie - données culturelles
- Technologie – marchés
- Réseaux – échanges
- Visibilité – image de marque – promotion

Pour plus d'informations:

Site web du Conseil de l'Europe

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/cooperation/Kyiv/EVCT/default_en.asp

Site web de la formation

<http://act-e.org/training/>

3. Projets spécifiques de coopération

3.1 Projet pilote de développement local des villages traditionnels de Limassol (Chypre)

Le projet pilote lancé en juin 2011 pour une durée d'environ 24 mois, à la demande du Département de l'Urbanisme et du logement (DTPH), expérimente une nouvelle approche du développement territorial qui s'inscrit dans la démarche plus large de la cohésion territoriale. La méthodologie contribuera également aux objectifs du DTPH consistant à améliorer les procédures de planification et les pratiques participatives. Elle devra également proposer un exemple d'étude de cas dans le contexte de la présidence chypriote de l'UE (débutant en juillet 2012). Le LDPP intervient à un niveau de réflexion stratégique plus large, dans lequel :

- les réalisations du programme Projets pilotes de développement local du Conseil de l'Europe dans les régions européennes seront considérées comme un moyen différent d'instaurer un programme innovant de développement durable.
- Le potentiel de l'approche spécifique du LDPP sera analysé en tant qu'instrument européen permettant de contribuer aux objectifs de la cohésion sociale en appliquant les principes de la gouvernance démocratique.
- l'approche du LDPP sera étudiée en tant qu'outil pour de futurs plans et projets multisectoriels à Chypre et pour l'amélioration des procédures en vigueur utilisées pour mettre au point des plans de développement (notamment en termes de participation publique, de développement territorial et de dimension socio-économique).

C'est la région de villages viticoles du district de Limassol qui a été choisie pour la mise en œuvre du LDPP à Chypre. C'est une région en déclin, qui possède néanmoins un riche patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'un potentiel en matière de développement durable. La méthodologie pilote du LDPP, appliquée pour ce projet, qui s'ancre à la fois au niveau de l'aménagement du territoire et au niveau multisectoriel, vise à combler les lacunes précitées.

Le LDPP prévu pour les villages traditionnels de Limassol, basé sur le cadre de référence général du LDPP, qui s'intéresse tout particulièrement à une large participation et à une approche holistique, est un exercice de préparation d'un plan local ou régional. Le processus cherche à moderniser le mécanisme d'aménagement du territoire à Chypre, et à faire en sorte que l'aménagement, réalisé en fonction des caractéristiques de la zone, mette en avant le patrimoine (naturel et culturel) dans l'optique d'un développement durable.

3.2 Réhabilitation de Lorca (Espagne)

Le rapport d'experts, présenté à l'issue de la mission organisée par le Conseil de l'Europe du 3 au 5 octobre 2011, propose des recommandations stratégiques pour la mise en œuvre du processus de reconstruction de la ville gravement endommagée lors du tremblement de terre du mois de mai 2010.

La mission a permis d'évaluer les principaux enjeux, ainsi que le potentiel que doit développer la ville. L'importance de son patrimoine, son identité forte, la mobilisation de ses pouvoirs publics et la détermination de sa population, associées à une mobilisation régionale, nationale et internationale, offrent des perspectives beaucoup plus ambitieuses que la seule reconstruction de ce qu'a détruit le tremblement de terre. Lorca a la possibilité de se créer un autre avenir, unique, plus riche et plus attractif pour les citoyens et les visiteurs. Lorca peut choisir de faire fructifier son patrimoine au lieu de se contenter de le protéger et, ce faisant, offrir d'autres conditions de vie qui placeraient la ville sur la liste des villes européennes confrontées aux mêmes questions dans un contexte international difficile sur le plan socio-économique, et qui souhaiteraient disposer des moyens de réaliser quelque chose de différent.

Lorca a lancé cette réflexion avant le tremblement de terre, mais il est peut-être désormais plus facile ou plus essentiel de mobiliser la volonté nécessaire à une transformation durable. Les experts soulignent dans leur rapport qu'il s'agit là d'une occasion à saisir ; le contexte est favorable à l'élaboration d'un projet politique original. La reconstruction de Lorca, demandée par ses habitants, doit passer par la revitalisation sociale et économique de la ville, et l'outil permettant de mener à bien cet objectif est la réhabilitation intégrée de la vieille ville.